

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

---

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL256

présenté par

M. Gauvain, rapporteur et M. Kervran, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

À la deuxième phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« sûreté »,

insérer les mots :

« prévue à l'article 763-10 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.